



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :
RÈGLEMENT NO 25-604 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-345 ET SES
AMENDEMENTS**

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 mars 2025, le conseil a adopté le projet de règlement de modification suivant « RÈGLEMENT No 25-604 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 09-345 ET SES AMENDEMENTS;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 avril 2025, à 19 h 30, au 213, rue de l'Aréna à Lambton. L'objet de l'assemblée est de présenter le projet de règlement numéro 25-604. Au cours de cette assemblée, le maire ou un conseiller désigné par le maire expliquera le projet de règlement, les conséquences de son adoption ainsi que de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

Résumé du projet :

Le projet de règlement vise à :

- Modifier la hauteur des bâtiments dans les zones « M-5 », « M-7 », « M-8 » et « M-11 »
- Créer une nouvelle zone résidentielle « R-9 » pour autoriser les immeubles de 4 logements
- Autoriser les roulottes dans les zones « R-3 » et « R-6 »

DONNÉ À LAMBTON

CE 27 IÈME JOUR DE MARS 2025

Yves Deslongchamps
Directeur général / Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Yves Deslongchamps, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 27 mars 2025.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 27 IÈME JOUR DE MARS 2025.

Yves Deslongchamps
Directeur général / Greffier-trésorier